

**En supplément cette semaine :
Votre KIT Garde à vue !**



Le droit de circuler librement, bafoué.

Page 4

Sommaire

Zoom	p2	Tweets de la semaine	p5
Le Billet de la Gazette	p3	Gilets Jaunes «Around the world»	p6
Et encore une réforme...	p3	Quartier Libre	p7
Un peu de Poésie	p3	Moment détente	p8
Le droit de circuler librement, bafoué.	p4		



Cette semaine, une belle photo d'un Gilet Jaune enlaçant un gendarme pour le nouvel an (source : l'Express) et un magnifique selfie de groupe en Garde à vue ! (source : Twitter)



Le Zoom

Un retour en image sur la semaine qui vient de passer

Et encore une réforme pour le «bien» du peuple..

Après les retraités, voici le tour des chômeurs. Tous disent qu'en effet c'était un point à revoir, cependant il y a une différence entre une amélioration et/ou une dégradation.

Un avant / après douloureux ! En effet, avant il y avait une suspension des droits lors d'une sanction pour manquement maintenant il y a une suppression des droits. Une nuance de taille.

Avant il y avait ce qu'on appelait : «l'offre raisonnable d'emploi» qui se composait de trois critères essentiels. L'offre devait se trouver dans le champs de compétences du demandeur d'emploi. Elle devait être au même salaire ou à 85% de ce salaire après 6 mois de recherche. Et pour finir à moins d'une heure du domicile du demandeur d'emploi.

Après décret, il ne reste qu'un critère de préserver celui du champs de compétence. La personne ne peut plus refuser une offre ni sur le critère du salaire, ni sur celui de la distance. Vous habitez à Brest et on vous propose une offre à Nice, pas de problème faites vos valises !

Et on finit par rajouter un «journal de bord numérique» que chaque chômeur devra tenir à jour au risque de se retrouver avec ses droits supprimés pour «non recherche active d'emploi».

En même temps, ce n'est pas comme si les citoyens cotisaient pour pouvoir bénéficier de ses droits, qui leur serait donc un dû en quelque sorte...

Le Billet de la Gazette

Pilier de la démocratie ou de l'oligarchie ?

Le porte-parole Mr Griveaux a déclaré sur son twitter : «Depuis des semaines des journalistes sont agressés. Il y a 2 jours des extrémistes empêchaient la distribution de @OuestFrance. Aujourd'hui, ils s'en prennent @BFMTV @radiofrance @CNEWS.

S'attaquer à la presse, c'est s'en prendre à l'un des piliers de notre démocratie. STOP !»

Nous découvrons donc que la définition connue du mot «démocratie» est soit mal comprise par nous (le peuple inculte..) soit par eux (l'élite à l'intellect subtil).

Pour rappel démocratie : régime politique dans lequel le peuple exerce la souveraineté. Bien évidemment que les citoyens en ont assez d'entendre de la désinformation en continue.

La presse est devenue le pantin d'une oligarchie ! Elle n'est plus indépendante et ne relate plus les faits tels qu'ils sont. Il n'y a rien d'extrémiste à vouloir retrouver une vraie presse, une presse libre de ses opinions et de ses actes. Alors oui Mr. Griveaux : STOP à la désinformation! Libérez notre presse!



Dessin : JAM

Un peu de poésie

Pertes humaines

Ils sont partis de notre monde,
Sitôt enfuis vers d'autres ondes,
Pleurs et cris, vie vagabonde,
Pour eux, ici, nos larmes fondent...

Charme transi, la nuit abonde,
Quelle magie perdue ! Et sombrent
Toutes ces vies, restent les ombres...
Triste est le prix de notre monde !

Le droit de circuler librement, bafoué.

Ce mercredi 2 janvier 2019, plusieurs interpellations ont eu lieu dans les à Paris. Les médias ont mis en avant celle de Mr. Eric Drouet, figure du groupe «La France en colère». Nous aimerions revenir sur les faits, et surtout parler des autres personnes qui ont été interpellées ce soir-là. Ils sont peut-être moins «croustillants» pour les médias habituels, mais ils sont tout autant important à nos yeux !

Que s'est-il passé ?

Depuis plusieurs jours, il y avait sur les réseaux sociaux, des messages qui parlaient de ce rendez-vous «action choc» du mercredi 2 janvier 2019. Il n'y avait pas de réels appels, mais une information concernant cette action, et il était précisé que cette action risquait de finir par une garde à vue. Dans tous les messages que nous avons pu vérifier, à chaque fois le terme pacifiste ou non violent était bien indiqué. On sait donc qu'une action «choc» pacifiste allait avoir lieu sur Paris, sans plus de détails. D'après les détails reçus par la suite, il s'agissait d'une volonté à démontrer qu'aujourd'hui, il y a une réelle répression et qu'il faut en prendre conscience.

Le mercredi 2 janvier 2019 vers 20h, de multiples «lives» ont émergé sur les réseaux sociaux. On pouvait y voir des groupes de citoyens (aucun gilet jaune de porté) marcher dans les rues de Paris, et certains de ces groupes s'arrêter sur des places célèbres (République, Concorde...) pour allumer des bougies et faire une minute de silence, au nom des décédés et blessés du mouvement des Gilets Jaunes.

Puis, sur plusieurs lieux, il y a eu des cars de CRS et gendarmes qui sont arrivés. Et nous ne parlons pas de un ou deux mais bien d'une vingtaine de cars de CRS pour des groupes allant de 15 à 30 personnes. C'est du jamais vu en France. Même après les attentats de Charlie Hedbo ou du Bataclan, jamais un tel dispositif n'avait été mis en place pour la sécurité des citoyens.

Aux Champs-Élysées, un des commandants a prononcé par mégaphone les avertissements et précisé que si les groupes ne se dispersaient pas ils emploieraient la force. Les personnes sont donc parties, puisque ils marchaient et n'étaient pas là pour se faire arrêter.

« D'après les détails reçus par la suite, il s'agissait d'une volonté à démontrer qu'aujourd'hui, il y a une réelle répression et qu'il faut en prendre conscience. »

Dans les minutes qui ont suivi, en direct nous avons pu constater que les forces de l'ordre les ont encerclés avec comme motif : contrôle d'identité. Ils ont passé plus de vingt minutes dans la rue, encerclés. Ils ont terminé dans un bus de gendarmerie où ils ont attendu pendant encore une heure avant d'être conduits dans différents commissariats et placés en garde à vue avec comme motif cette fois-ci : «retenue pour vérification d'identité».

Dans une des rues, non loin des Champs-Élysées, il y a eu l'interpellation de Mr. Drouet, nous n'allons pas revenir sur l'arrestation en elle-même mais sur les faits qui la précèdent. Il y a eu en effet un direct qui avait commencé peu avant l'arrivée des forces de l'ordre. On voit une vingtaine de personnes sur le

trottoir (un trottoir très fin), donc ils marchaient les uns derrière les autres. Aucun slogan, aucun cri, aucun mot plus haut que l'autre, simplement des gens qui marchent. Puis, on voit une dizaine de cars de CRS qui s'arrêtent le long de la route, à côté d'eux, et qui directement les encerclent.

Il y avait un des journalistes de Brut dans ce «groupe» (M. Rémy Buisine). Il a tenté de sortir de la nasse et s'est fait bousculer avec force, on le voit expliquer qu'il est journaliste et qu'il fait son métier, il présente sa carte de journaliste et il reçoit un refus de sortir de là.



Violente charge de CRS sur une foule encerclée

Capture d'écran, source : Youtube

Cela dure de longues minutes, il y a même des journalistes qui viennent interviewer les personnes prises dans cette nasse. Tout est très calme et cordial malgré la situation, et la non-compréhension. Et puis, il y a une charge assez violente pour «sortir» Mr. Drouet.

On entend des cris, on entend une femme enceinte dire : «Bah allez-y vous gênez surtout pas, taper le bébé aussi ! ». Une dame d'un certain âge fait même un

malaise. On voit une équipe de 5, 6 CRS «attraper violemment» un monsieur, et le sortir de là, puis une fois qu'ils se rendent compte que ce n'est pas le bon, ils le poussent en arrière et retournent dans la foule.

Il y a eu d'autres groupes encore qui ont subi ce même traitement, dont un avec des avocats parmi eux. Ils demandaient les n° d'immatriculation des CRS présents afin de pouvoir porter plainte nominativement (pour rappel, les forces de l'ordre ont obligation d'avoir leur matricule bien visible afin qu'en cas de violence, le citoyen puisse porter plainte de manière nominative). AUCUN des CRS n'avait son matricule visible, AUCUN n'a voulu donner le sien. L'un d'entre eux a même répondu sur un ton arrogant : «Mon matricule, c'est 007» !

**«Mon matricule,
c'est 007 !»**

Certains CRS ont avoué à demi-mots, ne pas vraiment savoir pourquoi ils devaient contrôler ainsi tous ces groupes. Ils ont eu des ordres, ils les suivent sans en comprendre forcément la raison. Au total, près d'une centaine de personnes à divers endroits, ont été nassées, contrôlées, et une grande partie placées en garde à vue.

Arrestation d'Eric Drouet: Le gouvernement ravive la flamme...



Dessin : JAM

Il faut préciser que les personnes avaient leur portable, elles ont pu continuer à diffuser en direct ou prendre des photos. Ces personnes ont été «entassées» (il n'y a pas d'autre terme) dans les cars. Il y avait plus de personnes que de places assises. Ce qui veut dire que niveau réglementation de sécurité routière on était en dehors des clous. Dans les cellules de garde à vue, on a pu constater que dans une même cellule, il y avait plus d'une quinzaine de personnes.

De réelles questions se posent concernant les droits des citoyens en France. On parle du droit de manifester qui est encadré par la loi, et qui au final peut être «interdit», donc c'est un demi-droit et plus un droit réel. Et là, on parle du droit de la libre circulation qui apparemment, d'après les faits de mercredi soir, sont eux aussi bafoués, tout comme le droit d'expression. De quel droit sera-t-on encore privé demain ?



Une semaine sur

Twitter

Tous ces tweets sont de
@GiletsN

18h06 - 25 déc 2018

Joyeux Noël à tous les #GiletsJaunes et aux âmes généreuses et bienveillantes... Heureusement il en existe encore beaucoup.

15h50 - 29 déc 2018

Lyon les #GiletsJaunes se font gazer... Manifestation pacifique répression à la lacrymo.

#GiletsJaunes #RIC #Acte7
@lemondefr @franceinfo @letemps
@LEXPRESS @CNEWS BFMTV

20h20 - 29 déc 2018

#Nantes un jeune homme de 22 ans originaire de Saint-Nazaire dans le coma. il aurait reçu un tir de flashball et coup de matraque alors qu'il était au sol. Son pronostic vital serait engagé. Toutes nos pensées vont vers ses proches et sa famille.

09h21 - 30 déc 2018

Donc la liberté de la presse et la liberté d'expression c'est une valeur variable pour vous @RichardFerrand ?

00h48 - 3 janv 2019

Décidement ce gouvernement ne comprend pas comment marche ce mouvement. Nous sommes tous #EricDrouet #GiletsJaunes #RIC



Gilets Jaunes

«Around the World»

Internet : le champ de bataille politique du XXIème siècle

Depuis la campagne présidentielle américaine qui a conduit au premier mandat de Barack Obama en 2008, Internet (avec les réseaux sociaux) est devenu le nouveau terrain de jeu politique. En 2016, le referendum du Brexit au Royaume Uni et la campagne présidentielle américaine ont permis d'identifier de nouveaux risques liés à une utilisation de plus en plus politique d'Internet : affaire Cambridge Analytica, fuites de données confidentielles, fake news, ingérence étrangère, astroturfing, etc.

Internet et les nouvelles technologies provoquent la 3ème Révolution culturelle et cognitive de l'Histoire de l'humanité. Pour le meilleur, mais aussi pour le pire...

A l'ère d'Internet, la donnée est le nouveau pétrole, et l'attention est la nouvelle monnaie (on parle aujourd'hui d'économie de l'attention). Les outils de Google, Facebook et Twitter (entre autres) sont très puissants pour analyser l'attention planétaire et ses tendances. La couverture médiatique des manifestations parisiennes de novembre et décembre 2018 ayant fait beaucoup de bruit sur la Toile, voyons comment se répartit la tendance "Gilets Jaunes" sur l'Internet mondial.

Dans les recherches Google mondiales, on constate un pic d'attention le 8-9 décembre (Acte IV). Sur l'Internet anglophone, les plus gros volumes de recherche du terme «Yellow Vests» ont été effectués à Malte, en Irlande, à Chypre, en Islande et en Albanie. Sur l'Internet hispanophone, nous avons l'Espagne en tête, suivi du Chili et de l'Argentine. Enfin, sur l'Internet francophone, nous avons bien sûr la France Métropolitaine en tête, suivie de près par l'île de la Réunion, la Martinique et la Guadeloupe, et le Benelux francophone. L'outil Google Trends permet d'avoir un aperçu qualitatif du mouvement, nous approfondirons l'analyse dans un prochain numéro de la gazette.

Enfin, il est à noter que le hashtag Twitter #GiletsJaunes est resté aux premières places mondiale lors de l'Acte I (17 Novembre), avant de «mystérieusement» disparaître de la fenêtre de tendance Twitter pour les autres samedi de mobilisation, malgré un énorme volume de tweets constatés par nombre d'entre nous. La plateforme à l'oiseau bleu a-t-elle subi des pressions pour «étouffer» le mouvement ?

Le mouvement est également suivi de près par l'ONG Democracy Earth qui construit des outils de gouvernance démocratique pour l'ère Internet. Des contacts ont été établis avec eux, et leur plateforme de test (commence à recevoir des revendications de Gilets Jaunes. Affaire à suivre...



Et chez les autres ?

ALLEMAGNE

En Allemagne, les Gilets Jaunes manifestent devant la porte de Brandebourg et à Munich (Source: Spiegel)

ITALIE

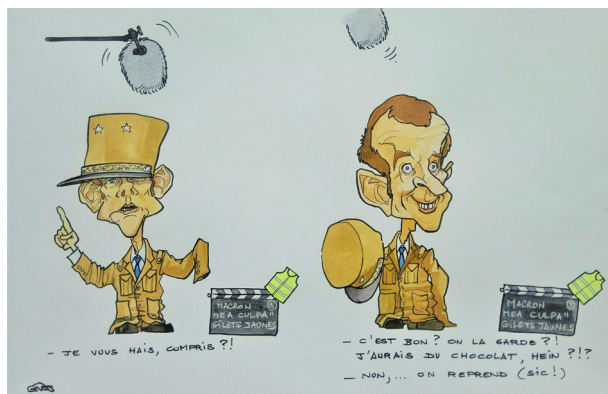
En Italie, la manifestation des Gilets Jaunes a inspiré un mouvement pro-gouvernemental mais euro-sceptique (à l'image du mouvement 5 étoiles) : « Nous sommes inspirés par les Gilets Jaunes français, mais nous sommes motivés par d'autres questions. Contrairement aux Français, nous soutenons notre gouvernement. Nous protestons contre l'Europe. Nous voulons que l'Europe n'interfère plus avec la politique italienne. » (Source: The Guardian)

CROATIE

En Croatie, le 15 décembre 2018, des Gilets Jaunes ont manifesté à Zagreb, Pula et Rijeka (Source: Index.hr)

Quartier Libre

C'est votre page, et vous pouvez dire ce que vous voulez !



Lettre de Mimi, GILET JAUNE, au minus :

Monsieur le Méprisant de la Raie publique,

Étant donné que vous ne daignez même pas citer notre nom (GILETS JAUNES), je ne me rabaissais pas à citer le vôtre. Ce sera donc «minus », en minuscules évidemment

« Cher » minus, je vous fais une lettre pour vous dire mon amour et mon admiration. Comment faites-vous pour faire preuve d'autant d'humanisme, de compassion, d'intelligence et de perspicacité ? Franchement, bravo. Je vous avoue pourtant que je me demande si vous êtes admirable ou minable.

En effet, comment avez-vous deviné que nous, Gilets Jaunes, étions tous haineux, racistes, xénophobes, homophobes, antisémites, démagogues, pourfendeurs de flics et de journalistes ?

Vous faites encore preuve de finesse et d'intelligence lorsque vous dites que nous n'aimons pas les élus. MAIS sur ce dernier point, vous devriez pourtant être un peu plus nuancé... Sachez que nous respectons les élu(e)s, celles et ceux qui mettent les mains dans le cambouis, qui œuvrent pour l'intérêt général.

Ce sont les POLITICARDS que nous n'aimons pas : les élus INUTILES. Celles et ceux qui ne voient la Politique, pourtant noble cause, que par le prisme d'un parti. Qui exécutent ou légifèrent sous le joug d'un groupe de pression...

Vous l'aurez compris minus, je vous classe dans cette dernière catégorie. Celle des parvenus, des menteurs, des lâches, des parasites de notre société. Vous n'êtes pour moi qu'un ridicule pantin, une marionnette au service d'une poignée de milliardaires.

Je connaissais votre arrogance et votre mépris à mon égard, à l'égard de mes camarades femmes et hommes GILETS JAUNES. Vous venez d'y ajouter LES INSULTES.

Je veillerai personnellement à ce que les insultes que vous avez proférées à mon endroit et celui de mes ami(e)s GILET JAUNES ne restent pas impunies.

Je ne suis pas homme à me laisser insulter impunément. Sachez-le.

En ce jour du Nouvel An 2019, je vous souhaite la pire année de votre existence.

Michel Reynaud, alias « MIMI »
(un des Gilets jaunes insultés en date du 31 décembre 2018 par minus)

Vous voulez nous partager un article, un dessin ou juste un message d'amour ? Ou vous voulez nous remonter des erreurs ou des oublis ?

Envoyez nous dès à présent un mail à gazette@giletsjaunes-coordination.fr.

Ou un message sur notre page Facebook **La gazette des Gilets Jaunes**.

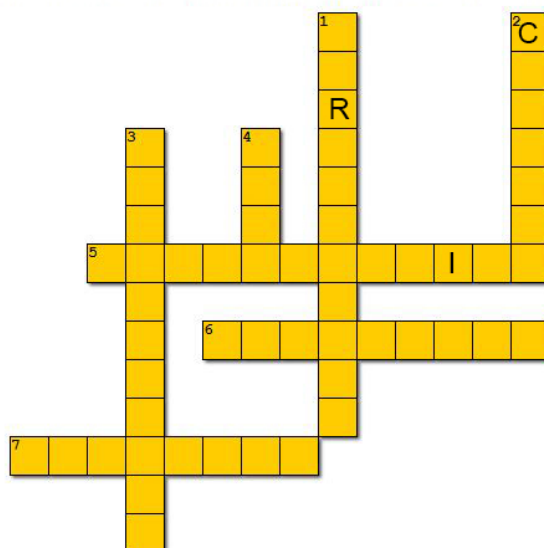
Votre article ou vos messages paraîtront peut être dans le prochain numéro !

Réussirez-vous à remplir la grille ?

Le Référendum d'Initiative Citoyenne

Une façon ludique et pédagogique pour en savoir plus sur le R.I.C.

Une façon ludique et pédagogique pour en savoir plus sur le R.I.C.



Vertical

1. forme du RIC qui permet de supprimer une loi
2. retrouve sa voix grâce au RIC
3. forme du RIC qui permet de demander le départ d'un politicien
4. est au service du peuple, dans une démocratie

Horizontal

5. texte en vigueur pouvant être modifié par les citoyens
6. terme grec qui signifie 'qui concerne le citoyen'
7. première étape dans l'établissement du RIC



QUELS DROITS, EN GARDE À VUE ?

LIBERTÉ DE MANIFESTER, ARRESTATIONS ARBITRAIRES,
GARDES À VUE PRÉVENTIVES ET ABUSIVES

ARRESTATION



Seul un officier de police judiciaire de la police nationale, de la gendarmerie nationale, a le pouvoir de placer une personne en garde à vue.

GARDE À VUE



C'est une mesure privative de liberté, d'une durée strictement limitée qui reste sous le contrôle permanent de l'autorité judiciaire. Le fait de s'y soustraire constitue une évasion, réprimée en tant que telle par le Code pénal.

La durée de la garde à vue est en principe de 24 h, mais peut être abrégée ou prolongée de 24 h. La prolongation dépend des circonstances liées à la gravité de l'infraction, et nécessite l'autorisation d'un magistrat.

Le point de départ de la garde à vue est le moment de l'arrestation (24 h à partir de l'heure de l'arrestation).



Définition : être déféré signifie être présenté devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente.

VOS DROITS



Vous devez être immédiatement informé des éléments suivants :

- votre placement en garde à vue
- votre durée maximum de garde à vue
- l'infraction que vous êtes soupçonné d'avoir commise, ainsi que la date et le lieu présumés de celle-ci
- le droit d'être examiné par un médecin dans un délai de 3 h
- le droit de faire prévenir par la police ou la gendarmerie, un membre de votre famille (vous pouvez également faire prévenir votre employeur). Les policiers ou gendarmes, peuvent autoriser une communication directe par téléphone, écrit ou en face à face, si cela ne nuit pas à l'enquête
- le droit d'être assisté par un avocat, choisi par vous ou commis d'office, dès le début de la procédure
- le droit d'être assisté par un interprète si besoin
- le droit de se taire
- le droit de présenter des observations au magistrat chargé de la prolongation
- le droit de consulter avant l'éventuelle prolongation de votre garde à vue, le procès-verbal de votre placement en garde à vue, l'éventuel certificat médical établi par le médecin et les procès-verbaux de vos auditions.

SOURCE : ARTICLE 63-1 CODE PÉNAL



QUELS DROITS, EN GARDE À VUE ?

LIBERTÉ DE MANIFESTER, ARRESTATIONS ARBITRAIRES,
GARDES À VUE PRÉVENTIVES ET ABUSIVES

LES SUITES



À l'issue de la garde à vue, un procès-verbal est dressé. Si vous en contestez le contenu, vous pouvez ne pas le signer. Il doit contenir :

- Motif de la garde à vue
- Jour et heure du début de la garde à vue
- Heure de levée de la mesure
- Durée des interrogatoires et repos
- Les heures auxquelles vous avez pu vous alimenter
- Le moment où l'on vous a notifié vos droits
- Mention des demandes faites par vous, pour exercer vos droits, et les suites données par la police.

À l'issue de la garde à vue, vous serez informé sur :

- **Remise en liberté sans poursuite**
- **Médiation pénale** (si elle échoue, le Procureur peut reprendre les poursuites. Dans le cas inverse, l'affaire sera close).
- **Engagement des poursuites**, soit l'infraction est caractérisée et le policier vous remet une convocation. Soit vous serez emmené dans une cellule du tribunal, ou alors vous serez déféré pour une alternative aux poursuites. Vous pourrez être déféré pour la remise d'une convocation et votre placement sous contrôle judiciaire, ou être déféré et jugé en comparution immédiate. Vous pouvez refuser d'être jugé immédiatement, mais vous ne pouvez pas refuser le principe de la comparution immédiate.

CONSEILS



**Gardez votre sang-froid,
Ne répondez pas aux éventuelles
provocations, Restez poli.**

A SAVOIR



- **Si vous avez fait plus de 24 h de garde à vue, vous devez être présenté à un juge** (le procureur ne compte pas) dans un délai de 20 h à compter de la fin de votre garde à vue. À défaut, vous êtes remis en liberté d'office.
- Vous avez le droit (après avoir décliné votre identité) de faire des déclarations, de répondre aux questions qui vous sont posées ou de **VOUS TAIRE**.
- **Manifester sur la voie publique n'est pas une infraction.**
- Demandez à être assisté par un avocat, c'est votre droit.
- Si une audition libre sans avocat vous est proposée, refusez la.
- **L'avocat commis d'office a 2 h pour arriver au commissariat.**
- Selon l'article 803 du code de procédure pénale, le menottage n'est pas automatique.
- Pour les brutalités policières injustifiées, obtenez rapidement des certificats médicaux auprès d'un médecin, avec photos.
- Attention ! Les peines peuvent être élevées en comparution immédiate.